



Aménagement
du territoire
et développement local



Animations :
rejoignez les groupes



Formation



Agro-environnement



Bâtiment



Gestion du bois
et de la haie



Cultures & Fourrages
et produits cidricoles



Élevage



Conseil aux entreprises :
Stratégie



Conseil aux entreprises :
Technico-économique

Gestion administrative et de l'information

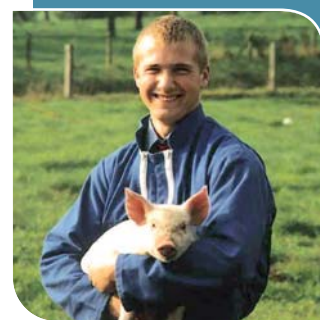


Photo: Poivre - 1^{ère} édition: 0609

Accompagnement des contrats d'apprentissage

En dehors de la mission de service public d'enregistrement des contrats d'apprentissage, un accompagnement destiné aux employeurs du secteur agricole pour réussir leurs contrats.



Les atouts clés

- Faciliter, simplifier et sécuriser le contrat d'apprentissage de la première demande de l'employeur à la conclusion du contrat.
- Diminuer le délai de la procédure, sous réserve du temps de réponse des différents partenaires.
- Disposer d'un interlocuteur de proximité pour répondre à vos questions et faciliter vos démarches.



Ce que nous vous proposons

- Une information sur les dispositions légales, l'aide à la recherche d'un apprenti, les formalités d'embauche, le coût.
- Une aide à la rédaction du contrat et à la recherche des pièces justificatives.
- Une vérification de la cohérence de l'ensemble des informations portées sur le contrat.
- Des réponses à vos questions sur la réglementation et la sécurité au travail.
- Une information sur les dispositifs d'aides aux employeurs d'apprentis.
- Une aide à la rédaction d'éventuels avenants et documents de rupture du contrat.

Public

- Les employeurs* voulant embaucher et former un jeune par la voie de l'apprentissage.

* agriculteurs, secteurs équin, paysagiste, forestier, travaux agricoles, OPA, conchyliculture, coopératives agro alimentaires.

Les +

- Un service qui a fait ses preuves : 80 % des employeurs qui ont conclu au moins un contrat d'apprentissage en 2008 ont eu recours à cette prestation.

A savoir

- Le contrat d'apprentissage est encadré par le code du travail.
- Un accompagnement est fortement conseillé pour éviter les risques de requalification du contrat de travail.



Résultats

- Un contrat complet et conforme qui permet un enregistrement sécurisé afin de limiter les risques de refus et (ou) de retard de procédure.
- Une diminution moyenne de 30 % du délai d'enregistrement.

Chambre d'Agriculture de la Manche
Maison de l'Agriculture
Avenue de Paris
50000 SAINT-LÔ Cedex
Tél. 02 33 06 47 22
apprentissage@manche.chambagri.fr
www.manche.chambagri.fr

